

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-09

CARBURANT ET FUEL DOMESTIQUE DEVOLUTION DES MARCHES

Afin de renouveler le marché relatif à l'approvisionnement des véhicules en carburant pris à la pompe et livraison de fuel domestique, un appel à concurrence a été lancé auprès des fournisseurs en vue de conclure un ou plusieurs marchés.

S'agissant du fuel domestique, il sera livré dans les subdivisions dotées de cuves afin d'approvisionner les engins et dans les locaux équipés d'un chauffage au fuel.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen.
- Marché à bons de commande décomposé en lots comprenant les montants annuels suivants :

Lot n° 1 : approvisionnement des véhicules en carburant pris à la pompe

- montant minimum : 200 000 € TTC

- montant maximum : 350 000 € TTC

Lot n° 2 : livraison de fuel domestique

- montant minimum : 100 000 € TTC

- montant maximum : 200 000 € TTC

- Durée : 1 an renouvelable 3 fois ;

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le ou les marchés sont les suivants :

Pour le lot 1

Couverture du département.....3

Valeur technique.....3

Prix.....1

Pour le lot 2

Valeur technique.....	3
Modalités de livraison.....	3
Prix.....	1

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 septembre 2005, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres jointe au présent rapport, la Commission réunie le 3 octobre 2005 a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : société TOTAL
- Lot 2 : société ALVEA

Motivation du choix :

Pour le lot n° 1, la société TOTAL dispose de 25 stations service réparties dans le Département et propose un double système de paiement par cartes accréditives ou chèques-carburant.

Pour le lot n° 2, la société ALVEA propose une livraison en 48 heures maximum avec une possibilité de dépannage dans la journée. Pour la livraison, la société dispose de 13 camions et 8 chauffeurs livreurs dans le département. Le rabais contractuel (0.10 €/litre) consenti par la société sur le prix public est le meilleur parmi les trois offres reçues.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

. les marchés de fournitures à intervenir avec les sociétés sus-citées pour l'approvisionnement des véhicules en carburant pris à la pompe et livraison de fuel domestique ;

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-09

**CARBURANT ET FUEL DOMESTIQUE
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
- les marchés de fournitures à intervenir avec les sociétés suivantes pour l'approvisionnement des véhicules en carburant pris à la pompe et livraison de fuel domestique :
 - Lot 1 – approvisionnement des véhicules en carburant pris à la pompe : société TOTAL (75)
 - Lot 2 – livraison de fuel domestique : société ALVEA (31)
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,